

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 3 mars 2003

LETTRE DU 3 MARS 2003

Chère collègue, cher collègue,

Pour qui a le plaisir de s'adresser fréquemment à ses collègues – et cela, à l'un ou l'autre des moments de l'année – il est tentant d'accrocher son « entrée en matière » aux balises bien exploitées que sont les saisons, la couleur du temps, les signes du zodiaque, l'humeur épisodique d'EL NIO, la conjonction des planètes, etc. Les grands praticiens de l'écriture, tels Alexandre Vialatte et Alphonse Allais, n'y ont pas échappé et ils ont réussi pendant des décennies à capter l'attention de leurs contemporains. D'ailleurs, ça continue !

Quant à moi, et bien tapi dans l'ombre de ces géants, je vous arrive cette fois au moment où le printemps, déjà anticipé dans nos cœurs, se pointe sur le calendrier. Que s'éloignent ces froids sibériens – Yuri, mon cordonnier originaire d'Irkoutsk, trouve que nous exagérons un peu – et que viennent les perce-neige, les crocus et tous ces signes avant-coureurs d'une vie renaissante !

LES DOSSIERS DE L'APRUM

Chacun à son rythme, les grands dossiers évoluent et méritent que nous fassions le point à leur sujet. Voici quelques éléments d'information.

Assurance-santé

Il s'agit une fois encore du Régime collectif Université de Montréal-Croix-Bleue, groupe 22948, qui concerne les personnes retraitées de 65 ans et plus.

Que voilà un dossier plein de rebondissements. Après avoir exigé, deux années consécutives, des hausses des primes de 20,9% et 26,1% respectivement, voilà que Croix-Bleue propose pour le contrat qui sera effectif le 1^{er} juin 2003 une RÉDUCTION (oui, vous avez bien lu !) de plus de 9% des primes présentement en vigueur. Cette bonne nouvelle découle du fait que le Régime a connu une « bonne année » au cours du dernier exercice. En termes clairs, les prestations faites par Croix-Bleue ont été nettement inférieures à celles prévues à la lumière des déboursés des années antérieures. Dans la foulée des vaches maigres, en voilà une bien « en chair ». Profitons-en.

Dans le cas des membres de l'APRUM âgés de moins de 65 ans, dont l'assurance-santé est prise en charge par le Régime collectif en vigueur pour les membres du SGPUM (groupe 22949), la proposition faite par Croix-Bleue prévoit une AUGMENTATION de la prime de 9,9%.

Le site web de l'APRUM

Étant donné la croissance rapide du nombre de collègues ayant accès à l'internet – via leur ordinateur... ou celui de leurs petits-enfants ! – le Conseil réalise que le site web de l'Association (www.aprum.umontreal.ca) est appelé à jouer un rôle de plus en plus important comme instrument de communication entre les membres. Un groupe de travail s'active présentement dans le but de préciser les secteurs d'information à privilégier et les créneaux via lesquels ils deviendraient disponibles. Il va sans dire, que vos suggestions seraient les bienvenues. Voici, à titre d'exemples, ce dont il pourrait s'agir: Quoi de neuf à l'APRUM ?; Le « coin » des correspondants; Que lit-on, de ce temps-ci ?; Que faut-il voir ?; Que faut-il écouter ?; « On cherche des volontaires »...

En attendant le résultat des cogitations du groupe de travail, je crois utile de vous rappeler que le site contient déjà des renseignements intéressants. Voici, en vrac, ce qu'on peut y trouver: le texte des 5 numéros parus à ce jour des Grains de sagesse; la petite histoire de la naissance de l'APRUM; la composition du Conseil pour chacun des exercices à compter de juin 1984; la teneur de chaque missive du président et les notices nécrologiques qui s'y sont glissées, etc.

Au sujet de ces notices, accessibles via la touche « nos disparus » à la suite d'un « click » sur « sommaire », je désire vous informer de la présence d'une vingtaine de nouvelles notices que j'ai récemment rédigées à la mémoire des collègues pour lesquels une simple mention de leur décès était parue avant 1989. Il s'agit des collègues suivants: Michel Brunet, Léon Lortie, Léo Roback, Jules Brunel, Raymond Giguère, Lionel Lemay, Georges Préfontaine, André M. Guillemette, Arthur Sideleau, Médéric Robichaud, Eugène Robillard, Joseph-Luc Riopelle, Louis-Marie Régis, Henri Isler, Albert-Marie Landry, Casimir Berse, Gustave Prévost, Étienne Magnin, Germaine Crompt, Adrien-Marie Brunet, Hughes Shooner et Marcel Bourgon.

Régime de rentes de l'Université (RRUM)

Étant donné la relative stagnation des divers marchés financiers, l'état de la Caisse du RRUM ne s'est guère modifié. Il appert que, à la fin de la période de 12 mois (soit au 31 décembre 2002), le rendement se situait dans le voisinage de 0%. En valeur absolue, ce résultat n'est pas fameux; mais, en comparaison avec le rendement médian des autres « gros » fonds qui se maintient dans le voisinage de -5%, la situation n'est pas encore alarmante. Évidemment, le prolongement du présent marasme ne manquerait pas de devenir inquiétant.

Ordinateur pour les profs

Il semble bien que ce dossier contienne des éléments difficilement réductibles à des solutions intéressantes du moins pour les membres retraités du corps professoral.

D'entrée de jeu, il est évident que les membres retraités du corps professoral devront, sur une base individuelle, se procurer l'ordinateur dont ils ont besoin. Pour ce qui est des logiciels pour lesquels l'Université détient des licences institutionnelles, la pierre d'achoppement consiste dans le fait que seules les personnes ayant un lien d'emploi avec l'Université peuvent les utiliser. Il s'agit d'une disposition contractuelle bien difficilement « contournable » (selon l'expression abusivement utilisée à tout propos; et je bats ici ma coulpe !).

Il ne s'agit pas, à dire vrai, d'une question de gros sous car, eusse été le cas, des solutions auraient déjà été aménagées. La piste qui aurait pu, a priori, être utilisée pour accommoder le personnel enseignant retraité, à savoir: la constitution d'un groupe de retraités pour lequel des aménagements particuliers seraient faits, n'a pas permis de contourner l'obstacle majeur en cause. Il n'est pas impossible que des dispositions puissent être prises pour certains cas particuliers où la solution de continuité entre le statut de « membres actifs » et celui de « membre retraité » ne saurait être invoquée. Votre comité continue d'explorer cette piste avec un certain espoir. Mais, il est assez évident qu'une solution générale ne pourra pas s'appliquer.

Il n'en demeure pas moins que nombre de moyens existent pour le personnel retraité d'utiliser assez largement les services offerts par la DGTIC (Direction générale des technologies de l'information et de la communication). Des précisions à ce sujet vous seront communiquées dans un avenir prochain.

PETIT CARNET

Vous savez déjà que les déjeuners du 3^e jeudi du mois (12:00 à 14:00) Chez Lévêque, 1030 rue Laurier ouest, sont toujours à l'ordre du jour. Venez voir ce qui s'y trame ! Par ailleurs, je vous informe que l'Assemblée générale annuelle aura lieu cette année le mardi 3 juin à 16:00 à la salle M-415 du Pavillon principal. Il s'agit là d'un moment important dans la vie de l'APRUM. En effet, cette réunion vous permet de prendre davantage connaissance de l'état des grands dossiers, d'obtenir à leur sujet des renseignements complémentaires, d'interpeller, au besoin, les membres du Conseil et d'apporter une contribution personnelle aux « affaires » de l'Association.

L'Assemblée générale sera suivie, vers 17:30, de la réception annuelle laquelle vous permettra de « réchauffer » vos liens avec les collègues présents. Vous recevrez, en temps utile, l'avis de convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle ainsi que tous les documents relatifs à ces deux événements importants. Quoi qu'il en soit, prenez-en bonne note sur le champ.

IN FINE:

Que le printemps vous réchauffe le cœur et vous rende la vie plus agréable.

Jacques St-Pierre
Président
JSP/fsp

P.S.: 3 mars. Le texte que vous venez de lire devait être photocopié le 28 février dernier. La grève des employés de soutien de l'Université, dont ceux du Service de photocopie, déclenchée le 28 février, se poursuit. Dommage! Je prends, hors les murs, les dispositions appropriées pour vous expédier le texte.